

Vu NP



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Josiane Raymond
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 18 – EV/JR/NF - 343

Objet : Projet de parc éolien des communes
de Veix et de Pradines (Corrèze)

Monsieur Le Préfet de la Corrèze
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
1 rue Souham - BP 250
19012 TULLE Cedex

A l'attention de Monsieur Stéphane Le Joly

Aurillac, le 26 Novembre 2018

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 30 octobre 2018, au sujet d'un dossier de demande d'autorisation pour le projet de parc éolien sur le territoire des communes de VEIX et PRADINES, présenté par la société SAS ENGIE GREEN PEUCH GEANT.

La commune de VEIX est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Chapon du Périgord", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Poularde du Périgord", "Poulet du Périgord", "Veau du Limousin".

La commune de PRADINES est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", et "Veau du Limousin".

Après étude du dossier, nous vous informons que l'INAO n'a pas de remarques à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL